



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_D2023\_0039

## AVENANT N°1

**CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « THE PHENIX COUNTRY CLUB »**

**MAISON DES SERVICES ORIONS – PONT ROMPU SIS A TOURCOING  
14, RUE DE L'EUROPE – BATIMENT A  
(ANCIENNE ECOLE GEORGES CLEMENCEAU)**

oOo

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature n° DCPAJI\_AR2022\_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire, à signer les conventions ;

Considérant qu'en date du 25 avril 2022, la Ville de TOURCOING a mis à disposition de l'association « THE PHENIX COUNTRY CLUB », à titre gracieux, une salle située au 2<sup>ème</sup> étage de l'entrée A de la Maison des Services Orions / Pont Rompu sise 14, rue de l'Europe à TOURCOING à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour une durée de 3 ans ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour, par avenant, la convention pour désigner précisément l'adresse effective de la Maison des Services Orions/Pont Rompu conformément au cadastre en vigueur et la salle mise à disposition qui a fait l'objet d'une nouvelle numérotation enregistrée dans le logiciel AS-TECH dans le cadre de la bonne gestion patrimoniale des bâtiments communaux ;

## DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De passer un avenant n° 1 à la convention portant modification de la désignation des locaux à l'article 1 qui stipule que la Ville de TOURCOING met gratuitement à la disposition de l'Association « THE PHENIX COUNTRY CLUB » la salle n° 208, d'une superficie de 61 m2, située au 2ème étage (niveau 2) de l'entrée A de la Maison des Services Orions / Pont Rompu sise 14, rue de l'Europe à TOURCOING – Bâtiment A (ancienne Ecole Georges Clémenceau).

**Article 2** : Toutes les autres clauses de la convention initiale passée entre la Ville de TOURCOING et l'Association « THE PHENIX COUNTRY CLUB » en date du 25 avril 2022 demeurent inchangées.

**Article 3** : Le présent avenant n° 1 prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la durée de la convention initiale.

**Article 4** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions et une ampliation sera remise à l'Association « THE PHENIX COUNTRY CLUB ».

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LILLE - 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **14 FEV. 2023**

**Pour le Maire,**

**Jean-Marie VUYLSTEKER,**  
**Premier Adjoint au Maire**  
**délégué aux Affaires Juridiques**

**Certifié exécutoire le : 16 FEV. 2023**

*Certifiée publiée sur  
le site le :* **16 FEV. 2023**



TOURCOING - BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_D2023\_0039

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/02/2023

Objet : Avenant 1 à la convention d'occupation des locaux de la MDS Orions-Pont Rompu au profit de l'association The Phenix Country Club

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 16/02/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_D2023\_0039 - Avenant 1 \_ la convention d\_occupation des locaux de la MDS Orions - Pont Rompu au profit de l\_Associati

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230214-DAJI\_D2023\_0039-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 16/02/2023

